

DEPARTEMENT DES LANDES

ARRONDISSEMENT DE DAX

COMMUNE DE

GAMARDE-LES-BAINS

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 12

**PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 17 mars 2022 à 19h00

Sous la présidence de  
M. Jérôme CURUTCHET, Maire

**Membres présents** : Sophie DESPERIES, Isabelle DUGENE, , Nathalie GAREIN, Solange LASSALLE, Maryse LESPEZ, Céline VILLENAVE, Patrick DUPREUILH, Denis LACAPE, Julien LAGESTE Pierre LANQUETIN et Adelino MACHADO

**Excusés** : Camille DULAMOIN

**Absents** : Patricia ROUDAUT et Jean-Marc CASTETS

**Procurations** : Camille DULAMON à Jérôme CURUTCHET

**Secrétaire de séance** : Nathalie GAREIN

**Date de convocation** : 17 mars 2022

➤ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 FEVRIER 2022 :**

Patrick Dupreuilh fait remarquer que dans le programme social 2022, le groupe pour la fête de la musique prévoyait une prestation à 700 € et non à 2000 € comme évoqué dans le PV. A ce groupe, s'ajoutera un groupe de musique à 300 € et un appel aux associations sera lancé pour s'occuper de la buvette et de la restauration. Les membres de la commission, réunis dernièrement, précisent qu'il faudra prévoir 1000 € pour les 2 groupes et des charges supplémentaires pour le matériel sono et les luminaires (700 €), les techniciens (300 € / personne donc 600 €) et la Sacem (100 €) soit un total de 2400 €.

Le procès-verbal de la réunion du 10 février 2022 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

➤ **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Monsieur le Maire se retire pour permettre aux conseillers de procéder au vote. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, vote le compte administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

- ***Investissement***

Dépenses	Prévu :	764 539.00
	Réalisé :	395 183.54
	Reste à réaliser :	368 705.00

Recettes	Prévu :	764 539.00
	Réalisé :	258 733.49
<b>- Fonctionnement</b>		
Dépenses	Prévu :	1 760 254.00
	Réalisé :	920 935.15
Recettes	Prévu :	1 760 254.00
	Réalisé :	1 856 225.01
<b>- Résultat de clôture de l'exercice</b>		
Investissement		- 136 450.05
Fonctionnement		935 289.86
Résultat global		798 839.81

*DCM 2022\_08 : Réception en préfecture le 24/03/2022*

#### ➤ EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2021 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

*DCM 2022\_09 : Réception en préfecture le 24/03/2022*

#### ➤ AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	191 261.14
- Un excédent reporté de	744 028.72
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	935 289.86
- Un déficit d'investissement de	136 450.05
- Un déficit des restes à réaliser de	368 705.00
Soit un besoin de financement de	505 155.05

**Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	935 289.86
--	------------

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	505 155.05
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	430 134.81
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	136 450.05

*DCM 2022\_10 : Réception en préfecture le 24/03/2022*

### ➤ VOTE DES SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les subventions suivantes :

ACCA GAMARDE	200,00	CLUB TAURIN	500,00
ACCUEIL FAMILLES HOSPITALISEES	100,00	COMICE AGRICOLE MONTFORT	800,00
ADAPEI DES LANDES	100,00	COMITE DES FETES GAMARDE	1 000,00
ADIL DES LANDES	160,00	COMITE TOURISME LANDES	40,00
ADMR MONTFORT EN CHALOSSE	1 600,00	COOPERATIVE SCOLAIRE ACHATS DIVERS	1 000,00
AFM	35,00	COOPERATIVE SCOLAIRE VOYAGE	3 460,00
AMICALE DE COUDOSSE	200,00	COOPERATIVE SCOLAIRE JOUETS NOEL	1 000,00
AMICALE DES POMPIERS	100,00	DGB 40	8 000,00
ANACR	40,00	DGB 40 si maintien en N1	2 000,00
ANCIENS COMBATTANTS GAMARDE	200,00	FALEP DES LANDES	300,00
ASSOC.AMIS EGLISES LANDAISES	100,00	FOYER RURAL	200,00
ASSOCIATION APE PREGOGA	200,00	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	500,00
ASSOCIATION CAVALIERS DU LANDRAN	200,00	LA CANTINE DU DGB 40	200,00
ASSO. GAMARDAISE DE MODELISME FERROVIAIRE	200,00	LA MAISON DES PTITS LOUTS	200,00
ASSOCIATION PARALYSES	50,00	LIGUE ENSEIGNEMENT DES LANDES	150,00
ASSOCIATION PUPILLES PEP 40	300,00	LOUS GAMARDES	200,00
ASSOCIATION TRANSFUSION	50,00	LOUS PERMES BADUTS	500,00
ASSOCIATION VEUVES	40,00	PACT DES LANDES	40,00
ATH SECTION LOCALE	50,00	PENA GAMARDAISE ASSOCIATION	2 500,00
LES ULTRAS BOYS	200,00	RESTAURANT DU COEUR	124,00
CERCLE GAMARDAIS ETUDES	200,00	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	100,00
CHALLOSS FOREST	200,00	SOCIOS GAMARDAIS	200,00
		SPIRIT BUTTERFLY	100,00

*DCM 2022\_11 : Réception en préfecture le 24/03/2022*

### ➤ VOTE DES TAUX DES TAXES

Monsieur le Maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 et propose de reconduire les taux 2021 à savoir :

- Taxe Foncière Bâti : 30.91 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 41.46 %

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :**

**Décide** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2022

**Fixe** pour 2022 le taux des taxes locales comme suit :

- Taxe Foncière Bâti : 30.91 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 41.46 %

DCM 2022\_12 : Réception en préfecture le 24/03/2022

### ➤ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente les restes à réaliser 2021 et les différents projets d'investissement 2022 par opération. Il propose d'ajouter une opération spécifique pour le projet bibliothèque et jardin public :

- Voirie : réfection des bordures devant la mairie, aménagement de la route du Marensin, route de Castagnet et Chemin de Moundéou ;
- Centre culturel, sportif et de loisirs : Tondeuse, sonorisation arènes, vestiaires ;
- Bâtiments publics : achat terrains Burgué et Fragues, topographie parcelle cimetière et études glissement terrain salle du temps libre
- Equipements : copieur et matériel informatique mairie
- Bibliothèque et jardin public : études, jardin d'enfants, rampe d'accès, gros œuvre bibliothèque

Le budget est ensuite présenté par chapitre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, vote les propositions nouvelles du budget primitif 2022 :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Investissement</b>	938 643.00 € (dont 368 705.00 € de RAR)	938 643.00 €
<b>Fonctionnement</b>	1 513 853.00 €	1 513 853.00 €

DCM 2022\_13 : Réception en préfecture le 24/03/2022

### ➤ SOLIDARITE UKRAINE

Monsieur le Maire présente un courriel de l'AMF qui a conclu un partenariat avec la protection civile appelant à la solidarité nationale pour soutenir les populations ukrainiennes.

Parmi les dispositions de ce partenariat figurent l'acheminement de matériel de première nécessité et l'aide financière par le biais de la protection civile.

Le Conseil Municipal a organisé une collecte de matériel à laquelle la population gamarداise a bien répondu.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés**

- d'octroyer une subvention exceptionnelle de 100 €
- cette subvention sera versée sur le compte de la protection civile pour les Landes
- charge Monsieur le Maire de mandater cette somme.

DCM 2022\_14 : Réception en préfecture le 24/03/2022

Sophie Despériès ajoute que l'appel aux dons a bien été suivi par les habitants et suggère de les remercier par un post sur facebook. Ce sera fait prochainement.

➤ **SOUTIEN AUX FILIERES « PALMIPÈDES A FOIE GRAS » et « VOLAILLES MAIGRES »**

Une nouvelle fois, les Terres de Chalosse et au-delà le Département des Landes sont frappés durement par l'Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). Le Sud-Ouest a été frappé dès fin novembre et c'est le 17 décembre que le premier foyer a été identifié dans les Landes.

Une nouvelle fois, cette épizootie ébranle la filière et son avenir, malgré les efforts réalisés par tous les éleveurs chalossais pour respecter les consignes sanitaires et les consignes de sécurité renforcées telles que la mise à l'abri des animaux et une baisse de densité de 25% ou plus dans les élevages.

Le virus de l'Influenza aviaire a touché sévèrement les filières « palmipèdes à foie gras » et « volailles maigres » en raison des abattages (foyers, abattages préventifs) et par les non mises en place de poussins en zones sanitaires, sur un marché nationalement très concurrentiel.

À ce jour, (Chiffres du 26 janvier 2022) 183 foyers ont été identifiés dans les Landes et 36 présentent des signes permettant de suspecter une contamination des élevages.

Afin de lutter contre la propagation du virus, 1,43 millions d'animaux ont dû être abattus suite à la détection de foyers ou de manière préventive, dont environ 605 000 volailles maigres et 830 000 palmipèdes (plus de 440 000 animaux ont été euthanasiés sur les exploitations, plus de 655 000 animaux abattus sur la plateforme d'Hagetmau et dans les abattoirs de Gibret et Montaut et plus de 165 000 animaux abattus dans l'abattoir de Saint-Sever).

Les conséquences de l'Influenza aviaire sur l'économie de notre territoire, déjà impacté par les crises précédentes, seront très importantes. En effet, notre département est le 1er producteur national de foie gras (25 % de la production française) et assure 10 % de la production nationale de poulets labels. La filière « palmipèdes à foie gras », représente à elle seule 7 300 emplois directs et 16 000 emplois indirects pour un chiffre d'affaires de 438 millions d'euros dans le département.

En Chalosse, nos modes d'élevage en plein air justifient l'application de l'Indication géographique protégée (IGP), des labels et appellations, ainsi que la vente en circuits courts qui garantissent la qualité de la production de notre territoire. La production locale repose sur l'importance accordée au bien-être animal et sur les conditions d'élevages en plein air. C'est la raison pour laquelle la qualité de nos élevages ne doit pas être remise en cause par des mesures de biosécurité toujours plus exigeantes, telle que l'imposition de la claustration, qui a montré ses limites dans cette nouvelle épizootie et qui nous mèneraient vers une industrialisation de la filière via une plus grande concentration des animaux en bâtiments fermés au détriment du bien-être animal.

**Le conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés**

**AFFIRME** son soutien et sa solidarité envers les éleveurs et envers l'ensemble des acteurs économiques des filières volailles grasses et volailles maigres.

**DEMANDE** la mise en œuvre rapide et efficace dans un contexte de filières déjà fragilisées par la crise sanitaire liée à la Covid 19 et par les épizooties des années précédentes, pour l'amont de la production de palmipèdes et volailles, mais aussi pour l'aval, des mesures de solidarité et d'indemnisation en faveur des producteurs dont certains attendent toujours le solde des indemnisations relatives à la crise 2020-2021.

**DEMANDE** que l'État protège tous les types de production, en particulier sous signe officiel de qualité et fermières, en adaptant les pratiques de biosécurité au sein de chacun d'entre eux.

**DEMANDE** que l'État préserve le droit de produire à l'ensemble des éleveurs de Chalosse, berceau historique de la production de foie gras.

**DEMANDE** que les causes de chaque épizootie soient recherchées et que les résultats soient diffusés auprès des professionnels.

**DEMANDE** que la recherche sur le vaccin soit poursuivie et accentuée, afin que celui-ci soit enfin homologué pour son utilisation en cas de retour de l'influenza aviaire.

**DEMANDE** que l'État n'impose pas le confinement des canards et des volailles sous signe de qualité et fermiers, et qu'il étudie toutes les alternatives proposées par la profession.

**AFFIRME** sa détermination à soutenir les filières traditionnelles plein air qui font la renommée et l'identité de la Chalosse, et qui participent grandement à son développement économique et sa reconnaissance au niveau national et européen.

*DCM 2022\_15 : Réception en préfecture le 24/03/2022*

➤ **POINTS TRAVAUX :**

Monsieur le Maire demande à Patrick Dupreuilh de faire un point sur l'avancée des divers travaux en cours.

- Jardin d'enfants

Patrick Dupreuilh indique que la 1<sup>ère</sup> phase est terminée. Les emplacements des divers jeux sont matérialisés au sol et les employés communaux vont s'occuper de faire les plots et les bordures.

- Vestiaires arènes

Les travaux réalisés par les employés communaux sont terminés. Reste une porte à créer pour traverser selon la demande des organisateurs de la corrida.

Adelino Machado ayant suivi le chantier précise que lors d'une réunion les entrepreneurs devant intervenir s'étaient engagés à finir le chantier pour le 15 avril si les travaux entrepris par la commune étaient terminés dans les délais. La commune ayant respecté son engagement, il devrait en être de même pour les entreprises concernées.

- Route du Marensin

Lors de la réunion de fin de chantier, des défauts avaient été signalés.

La route du Marensin sera donc fermée une journée pour raboter et enlever les nids de poule.

Les panneaux ont été repositionnés dans le bon sens.

Une expertise aura lieu pour une bordure qui s'effrite.

Deux radars vont être installés pendant une période et les résultats obtenus définiront s'il sera nécessaire d'ajouter des ralentisseurs.

Lors de la manifestation de la corrida, des bordures seront mises en place par les employés communaux afin d'empêcher les stationnements sur les trottoirs et sécuriser la circulation.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- La Poste

Nathalie Garein interroge Monsieur le Maire sur la salle qui devra être mise à disposition des facteurs pour leur pause quotidienne.

Monsieur le Maire précise que la Poste souhaite louer pour 280 € par mois le local de la maison Dutouya située en centre bourg.

Ce local a donc été vidé et une visite est prévue le lendemain avec Adelino Machado pour évaluer les travaux à réaliser.

Le local devra être effectif pour le 26 avril 2022.

- Opération argent de poche

Isabelle Dugène informe que les secrétaires ont déjà reçu des demandes de dossier.

Le planning des inscriptions se fera à partir d'avril jusqu'à juin pour des missions pendant les vacances d'été uniquement.

- La Tricolore

Isabelle Dugène dit avoir reçu Marie-Josée Leroux, présidente de la Tricolore car elle souhaite offrir à la mairie deux fauteuils anciens habillés en tissu pour les époux lors des cérémonies de mariage. Elle a laissé de nombreux échantillons de tissus pour faire un choix. Après discussion, il est décidé de lui demander de faire 3 propositions et le choix se fera parmi ces propositions.

De même, Marie-Josée Leroux propose de réhabiliter les chaises en paille pendant l'atelier tapisserie. Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.